

## Commune de SUZE (Drôme)

### Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du

7 septembre 2015

**Présents** : Mmes Marielle GAUTHIER, Sara TIRLER, Dominique CHAPELLE et Bérangère DRIAY, MM. Serge KRIER, Daniel JEAN, Bernard FANGEAT, Thierry VALLET, Fabien LOMBARD

**Absents, excusés** : Mme Sandrine Jurain, ayant donné pouvoir à Mme Marielle Gauthier ; M. Simon Thomé.

Secrétaire de séance : Mme Bérangère DRIAY

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé après apport de deux précisions :

- la demande concernant un curage de fossé émane de M. Goldberg - et non M. Merle ;
- dénomination de la voirie : le Conseil a envisagé d'implanter des plaques indiquant la numérotation des maisons.

#### **1. Extension école et création logement : choix architecte**

Après avoir rencontré les trois architectes consultés, les membres de la commission urbanisme ont retenu la proposition de M. Wagon. Ce choix est entériné par le Conseil.

#### **2. Approbation schéma directeur eau**

Le schéma 1 est adopté : conservation de l'alimentation en eau de la commune par le captage du Vivier comme ressource principale.

#### **3. Captage du Vivier : maîtrise d'ouvrage déléguée pour convention et marché étude hydrogéologique**

La convention proposée par le service de l'eau du Conseil départemental, d'un montant de 2.523 €, est acceptée.

#### **4. P.L.U. : institution droit de préemption**

Un droit de préemption au bénéfice de la commune est instauré sur les terrains classés en zones U et AU du P.L.U.

#### **5. Questions diverses**

- A la demande de la Trésorerie, le Conseil définit les dépenses éligibles aux articles « Fêtes et cérémonies » et « réceptions » du budget.
- La déclaration préalable déposée par M. Kanah pour l'installation d'un chauffe-eau solaire reçoit un avis favorable.
- Le Conseil prend connaissance de la déclaration préalable déposée par M. Koolen pour la construction d'un abri à bois.
- Le projet du périmètre Natura 2000 validé par la DDT est consultable en mairie. Les propositions faites par la commune n'ont été qu'en partie retenues.
- Numérotation de la voirie : la subvention accordée sera caduque à la fin de l'année 2015.
- Demande de M. Goldberg pour le curage d'un fossé : le conseil donne un avis défavorable.

- Le Conseil refuse de signer une convention en ce qui concerne la pose d'un refuge pour chauve-souris, estimant inutile de contractualiser.
- Bourse au permis de conduire à l'intention des jeunes de 16 à 18 ans : se rapprocher de la CCVD pour connaître les conditions d'attribution.
- Les expositions proposées pour la salle de la mairie par M. Druguet et Mme Bret reçoivent un avis favorable.
- Information transmise par Madame TZIBOULSKY : L'exposition « Partis sans retour » en Mairie de Suze est complétée par un classeur à disposition au secrétariat.
- Formation aux gestes de premiers secours : 7 heures de formation sur 2 demi-journées. 50 € par personne. Se signaler en mairie.
- Courrier de M. Merle, mécontent de n'avoir pas été informé par le service communal de la voirie des travaux effectués quartier la Padet : la commune a présenté ses excuses et s'est engagée à prendre en charge les frais de replantation.
- Projet "Fulgurance" en Val de Drôme en juillet 2016 : la commune se porte candidate pour accueillir un spectacle. La commission culture se réunira pour le choix.
- Courrier de M. Gencel : un devis sera établi pour la construction d'un mur en béton. La commune, propriétaire mitoyen, prendra 50% du coût à sa charge.

Séance levée à 23h.

Prochaine réunion du Conseil municipal : vendredi 2 octobre 2015.

Le maire,

Serge KRIER